

Communiqué de presse

Nantes, le mercredi 30 janvier 2019

Aéroport Nantes Atlantique : Un consensus territorial équilibré sur les vols de nuit

Suite à la décision du gouvernement de ne pas transférer l'aéroport de Nantes Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes, la question du réaménagement de l'aéroport est devenue capitale pour notre territoire.

Parmi les enjeux prioritaires induits par l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique, figurent les questions liées aux **nuisances sonores subies par des milliers de riverains**.

Sur ce point, les 24 maires de la métropole nantaise ont proposé un consensus pour le territoire. Celui-ci prévoit d'interdire les vols à Nantes Atlantique entre minuit et 6 heures, d'autoriser les atterrissages en cas de retard pour les avions des compagnies basées à Nantes Atlantique, et de poursuivre la réflexion avec l'aéroport et les compagnies aériennes pour limiter les nuisances sonores entre 22h30 et minuit. Sur ce dernier point, **la CCI Nantes St-Nazaire prendra part aux échanges** afin de trouver un point d'équilibre entre activité économique et cadre de vie des riverains.

Depuis l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique, la CCI Nantes St-Nazaire milite en effet pour un réaménagement qui permette de **concilier qualité de vie des riverains de l'aéroport et développement économique du territoire**.

L'aéroport de Nantes Atlantique constitue un élément capital pour l'attractivité et le développement économique du territoire. Alors que son trafic passagers continue de croître, le développement de Nantes Atlantique ne peut se faire au détriment de la qualité de vie des populations survolées. Sur ce point, l'Etat a pris des engagements forts qui devront être respectés.

Contact presse : Simon Janvier, T. 02 40 44 63 31, M. 07 72 29 68 21, simon.janvier@nantesstnazaire.cci.fr



[@CCINantes](https://twitter.com/CCINantes)

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex

T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - www.NantesStNazaire.cci.fr